



Frais supplémentaires de dépannage

Par Hector

Bonjour à tous.

Ma compagne a eu un accident de la route, seule, responsable.

Elle a fini avec la voiture sur le trottoir.

Elle est assurée au tiers.

Elle a contacté son assurance qui lui a envoyé un dépanneur.

La voiture est remorquée jusqu'au garage du dépanneur.

Aujourd'hui, nous apprenons qu'en plus du remorquage, qui est pris en charge par l'assurance, il y'a des frais de treuillage car le véhicule n'était plus sur la route. 210euros au total.

Je me demandais si le dépanneur n'aurait pas dû nous avertir de cette prestation supplémentaire lors de l'enlèvement du véhicule?

Je suis désolé pour le ton un peu « froid » du message, mais j'ai rédigé ainsi afin d'essayer d'être le plus clair possible en donnant un maximum d'infos.

Merci à tous pour votre aide

Par morobar

Bonjour,

Je me demandais si le dépanneur n'aurait pas dû nous avertir de cette prestation supplémentaire lors de l'enlèvement du véhicule?

Le dépanneur ne dispose pas d'une boule de cristal, pour deviner les conditions contractuelles que vous avez négocié avec votre assureur.

L'assureur lui donne un ordre de mission, c'est la seule chose qui importe au technicien.

Par yapasdequoi

Bonjour

Ce litige est à régler avec l'assureur. Vous pouviez faire dépanner par un garagiste de votre choix, mais vous avez confié la mission à l'assureur.

Par Hector

Ok, merci à tous.

J'ai payé ce matin de toutes façon. Pas envie d'en rajouter en plus avec les frais de gardiennage.